

Commune de



Administration communale de NEUPRE

Rue des Deux Eglises, 16 - 4120 NEUPRE

Tel : 04/372.99.55-56 Fax : 04/372.03.28

Secrétariat communal

Le Directeur général – Xavier-Yves.CLEMENT@publilink.be

CONSEIL COMMUNAL N° 6 DU 7 JUIN 2018

URGENCE – Rapport annuel de rémunération => Cédric JADOT

Vote sur l'urgence (2/3 des membres présents)

1-Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03/05/2018 – Approbation.

Administration générale

2-Démission de Monsieur Marc LAMMERETZ de ses mandats d'Echevin et de Conseiller communal.

Il s'agit d'acter la démission de Monsieur Marc LAMMERETZ de ses fonctions d'Echevin et de Conseiller communal.

3-Remplacement de M. Marc LAMMERETZ, Conseiller communal - Vérification des pouvoirs et installation de son suppléant – Mme Stéphanie DE SIMONE.

A la suite de la démission de Monsieur Marc LAMMERETZ, il s'agit d'installer Madame Stéphanie DE SIMONE en qualité de Conseillère communale.

Prestation de serment : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge »

4-Réattribution des mandats de M. Marc LAMMERETZ.

Il s'agit de désigner:

Monsieur Alain-Gérard KRUPA comme délégué du Conseil communal au sein de Néomansio, de l'IILE et de la SPI,

Monsieur Dany CUYPERS au sein du CHBA, d'Interseniors et de la Maison sérésienne.

Madame Stéphanie DE SIMONE au sein de l'asbl CSN.

5-Pacte de majorité - Avenant.

Il s'agit de voter un avenant au Pacte de majorité.

6-Remplacement de M. Marc LAMMERETZ, Echevin - Installation et prestation de serment de Monsieur Alain-Gérard KRUPA en qualité d'Echevin.

Il s'agit d'installer Monsieur Alain-Gérard KRUPA dans ses fonctions d'Echevin.

Prestation de serment : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge »

7-Elections communales et provinciales du 14 octobre 2018 – Affichage électoral – Maintien de l'ordre - Ordonnance de police.

Le Conseil communal doit prendre un arrêté relatif à l'affichage électoral 3 mois avant la date des élections.

8-Organisation d'un bureau de vote à la maison de repos "Le Doux Repos" à Plainevaux – Convention.

La commune de Neupré organisera un bureau de vote supplémentaire le 14 octobre 2018 à la maison de repos "Le Doux Repos" à Plainevaux et ce, afin de faciliter, entre autres, le vote des aînés à mobilité réduite.

Une convention doit être établie entre la maison de repos "Le Doux Repos" et la Commune de Neupré afin de garantir le bon déroulement des opérations électorales afférentes à ce bureau et de définir les modalités de mise à disposition d'un local adapté, et ce dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006.

9-Intercommunales et asbl communales

A la suite du décret du 29/03/2018, ayant pour conséquence que les administrateurs sont tous démissionnaires au 30/06/2018, il convient de reposer des candidats administrateurs.

Renouvellement des Conseils d'administration des intercommunales et asbl suite au décret du 29 mars 2018.

a) asbl Coude à Coude.

Pour le groupe MR, les candidats proposés sont Cédric JADOT, Sandra CAPRASSE, et Mathieu BIHET.

Pour le groupe PS les candidats sont Benoît HONS et Alain-Gérard KRUPA.

Pour l'IC-CDH, le candidat est Frédéric CRUNEMENBERG.

Pour Ecolo, au titre d'observateur, le candidat est Amaury RENARD.

b) Intradel.

Pour le groupe MR, la candidate est Virginie DEFRANG-FIRKET.

c) CHBAH (Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye).

Pour le groupe MR, le candidat est Cédric JADOT.

d) IILE.

Pour le groupe MR, le candidat est Mathieu BIHET.

e) Interseniors.

Pour le groupe MR, le candidat est Antoine DELFOSSE.

Pour le groupe CDH-IC le candidat est Jean-Claude BARBIER.

f) Immobilière publique.

Pour le groupe IC-CDH, le candidat est François MARCOTTY.

Pour le groupe PS, le candidat est Dany CUYPERS.

10-ECETIA – Désignation des délégués.

PS :

- Daniel CUYPERS
- Alain-Gérard KRUPA

IC-CDH :

- Jean-Paul ETIENNE

MR :

- Mathieu BIHET
- Charles-André VERSCHUEREN

11-ECETIA – Assemblée générale du 26 juin 2018 – Approbation de l'ordre du jour.

12-IILE – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2018 – Approbation de l'ordre du jour.

13-INTRADEL – Assemblées générales du 28 juin 2018 – Approbation de l'ordre du jour.

14-NEOMANSIO – Assemblée générale du 27 juin 2018 – Approbation de l'ordre du jour.

15-AIDE – Assemblée générale du 19 juin 2018 – Approbation de l'ordre du jour.

16-PUBLIFIN – Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 26 juin 2018 – Approbation de l'ordre du jour.

17-CHBAH – Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2018 - Approbation de l'ordre du jour.

18-INTERSENIORS – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2018 – Approbation de l'ordre du jour.

Personnel

19-Acquisition d'un logiciel de gestion des paies et des ressources humaines – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation, à savoir la procédure négociée sans publication préalable.

Ce marché est un marché conjoint. En effet, l'administration communale et le CPAS sont repris comme pouvoirs adjudicateurs.

Il s'agit d'un marché mixte (fournitures et services) repris sur fournitures estimé à 35.000 € TVAC (25.000 € AC et le reste pour le CPAS).

Dans le cahier spécial des charges est repris le mode de facturation. 270 agents sont concernés par ce logiciel, 200 pour la commune et 70 pour le CPAS. La facturation sera dès lors scindée de manière à ce que la commune

assure 74,10 % du montant de l'acquisition et 25,90 % pour le CPAS. Idem pour la maintenance dont le prix a été sollicité pour une durée de quatre ans.

Finances

20-Modification de la liste des tiers - Subsidés sous forme d'aides diverses à des tiers - Exercice 2017.

Comme chaque année, la liste des tiers ayant bénéficié de subsidés sous forme d'aides diverses est mise à jour.

21-Subsidés sous forme d'aides diverses à des tiers - Valeur estimée - Exercice 2017.

La valeur des subsidés sous forme d'aides diverses aux différents tiers est estimée pour l'année 2017.

22-Taxe sur les véhicules isolés abandonnés – Exercice 2019 – Arrêt du règlement.

Ce projet de règlement communal concerne une taxe directe visant les particuliers (personne physique ou morale) propriétaires d'un ou plusieurs véhicules isolés et abandonnés, installés en plein air sur le territoire communal. Le montant de la taxe est fixé à 600 € par véhicule et se conforme au taux maxima de la circulaire budgétaire 2018.

23-Taxe sur les dépôts de mitraille et de véhicules usagés – Exercice 2019 – Arrêt du règlement.

Ce projet de règlement communal concerne une taxe directe visant les dépôts de mitrailles et les véhicules hors d'usage, installés en plein air sur le territoire communal. Le montant de la taxe est fixé à 7,50 €/mètre carré et par an avec un maximum de 2.500 € par an et installation. Ces montants ne dépassent pas les taux maxima recommandés par la circulaire budgétaire 2018.

24-Taxe sur les logements de superficie réduite offerts en location – Exercice 2019 – Arrêt du règlement.

Ce projet de règlement communal concerne une taxe directe visant solidairement les propriétaires indivisaires ou titulaires d'un droit de superficie ou d'emphytéose et l'occupant du logement. Le montant de la taxe est fixé à 150 € par logement et par an et s'inscrit dans la conformité de la circulaire budgétaire 2018. Lorsque le logement est soumis à la législation relative au permis de location, la taxe est réduite de moitié. Une majoration est appliquée en cas d'imposition d'office et ne peut excéder le double du montant de la taxe.

25-Taxe sur les immeubles inoccupés – Exercice 2019 – Arrêt du règlement.

Ce projet de règlement communal concerne une taxe directe visant solidairement les propriétaires indivisaires ou titulaires d'un droit réel emportant la jouissance de tout ou en partie d'un immeuble inoccupé à la date prescrite.

Le montant de la taxe est fixé à 150 € par mètre courant de façade pour le 1er exercice d'imposition et reste identique en cas de maintien de l'inoccupation aux cours des exercices ultérieurs.

Une majoration est appliquée en cas d'imposition d'office et ne peut excéder le double du montant de la taxe.

26-Compte 2017 du CPAS – Approbation.

Sports

27-Convention d'adhésion à l'Asbl «Panathlon» Wallonie-Bruxelles.

Le Collège communal a souhaité travailler sur la thématique du fair-play, du respect et de la solidarité dans le sport. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communal d'adhérer à l'Asbl « Panathlon Wallonie-Bruxelles ».

L'asbl « Panathlon », spécialiste en la matière, possède des activités clefs sur porte ou encore des outils pédagogiques pertinents gratuits sur les valeurs que sont le fair-play, le respect, la solidarité, ...

Grâce à ce partenariat, la Commune de Neupré pourra développer un planning d'activités sur 3 années afin de prôner largement auprès de la population des valeurs d'éthique sportive par le biais d'outils ciblés pour les clubs sportifs, les élèves des écoles et le grand public.

Cultes

28-Fabrique d'Eglise de Neuville - Compte 2017 - Approbation.

Travaux – Mobilité - Environnement

29-Voirie agricole – Phase II – rue Sainte Barbe – Décision de stater les travaux.

Il s'agit de stater les travaux dans le cadre du dossier de voirie agricole phase II. En effet, les plantations ne peuvent avoir lieu actuellement et sont donc reportées début novembre 2018. Les conditions seront ainsi optimales.

30-PIC 2017 - 2018 - Egouttage et voirie rue Butay - Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation dans le cadre du dossier subsidié au Plan d'investissement communal 2017 - 2018. La voirie concernée est la rue Butay. Le mode de passation choisi est la procédure ouverte.

Il s'agit d'un marché de travaux concernant la pose d'un égout puis de la rénovation complète de la voirie.

Ce dossier est estimé à € 966.045 TVAC dont € 245.223 € TVAC de part communale.

Le subside alloué est de 50 % de la part communale en fonction de l'état final qui sera présenté.

31-Abattage d'arbres le long de la Grand'Route - Approbation des conditions et du mode de passation.

Ce marché consiste à couper tous les arbres de plus de 15 mm de diamètre pointés par le DNF le long de la Grand Route sur une longueur de 1000 m pour cette 1ere phase afin d'éviter des chutes d'arbres sur la voirie.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation dans le cadre de ce marché de travaux estimé à 40.000 € TVAC.

Le mode de passation proposé est la procédure négociée sans publication préalable.

Urbanisme

32-Adhésion à la convention GIG (groupement d'Informations géographiques) - Outil cartographique.

Il s'agit de renouveler l'adhésion de la Commune au « Groupement d'Informations Géographiques », initialement par l'intermédiaire de la Province de Liège et actuellement par le biais d'une asbl récemment créé, pour pouvoir continuer à disposer des services développées en cartographie, actuellement utilisés par les services ADL, Travaux et Urbanisme.

33-Agent constatateur chargé de rechercher et de constater les infractions urbanistiques – Nouvelle désignation suite à l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial.

Suite à l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial, la désignation des agents chargés de rechercher et de constater les infractions urbanistiques n'appartient plus au Gouverneur mais au Conseil communal.

Cette désignation actualise la désignation de 2003 de l'agent en charge de cette mission.

34-Point supplémentaire en urgence – Adoption du rapport annuel de rémunération

Divers

Huis Clos